

FICHE EXÉCUTIVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR DÉCISION

Objet : Mesure d'efficacité de la ferme type

Date : 2010-06-22

CONTEXTE

Le Comité d'échanges entre l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les représentants gouvernementaux, comprenant outre La Financière agricole du Québec (FADQ), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Finances, a tenu trois rencontres de travail et une rencontre technique restreinte, visant d'abord et avant tout à établir clairement les convergences et divergences sur les données financières et leurs impacts découlant des décisions gouvernementales prises en novembre dernier.

Au terme des ces rencontres,

La FADQ a pour sa part avancé certaines mesures d'atténuation, visant principalement certains secteurs plus sensibles. Les mesures proposées sont présentées ci-après.

PROPOSITIONS

1. Ajustement du niveau de couverture au regard de l'obligation de participer aux enquêtes de coût de production

La Financière agricole a adopté une mesure d'amélioration de l'efficacité dans les régimes ASRA, le 31 mars 2010, tel que requis par le gouvernement dans le cadre des orientations signifiées en novembre 2009. Cette mesure, effective en 2011-2012, vise à augmenter le seuil d'efficacité des modèles utilisés dans le cadre du programme ASRA.

L'application du seuil d'amélioration de l'efficacité basée sur le retrait des 25 % des fermes les moins performantes est certes nécessaire pour toutes les enquêtes passées d'évaluation du coût de production, considérant qu'il n'y avait alors aucune obligation de participer à ces enquêtes, et que les entreprises les plus efficaces étaient les plus susceptibles de refuser d'y participer. Toutefois, à partir des nouvelles enquêtes de coût de production, La Financière agricole prendra en considération dans le calcul de la mesure d'efficacité l'écart de coût de production pouvant découler de l'obligation de participer, et ce, dans le respect du budget octroyé à cette dernière.

2. Application progressive pour les secteurs les plus sensibles

Les paramètres actuels du programme sont en modifications majeures dans les secteurs Veaux d'embouche et Agneaux où la couverture basée sur les femelles reproductrices est convertie progressivement vers une couverture basée uniquement sur les kg vendus des descendants. Cette transformation des régimes est répartie sur les années 2009 à 2011. De plus, une nouvelle enquête de coût de production est prévue être réalisée sur l'année 2011 dans ces secteurs, pour une mise en application en 2013.

Considérant qu'à partir de 2011, l'ASRA portera exclusivement sur les kg vendus et que l'application de la mesure d'amélioration de l'efficacité prendra aussi effet, il est proposé d'introduire graduellement cette mesure d'amélioration de l'efficacité. Ainsi, la mesure serait établie, pour l'année 2011, à la moitié de la valeur actuellement calculée et à 75% de celle-ci pour l'année 2012.

À titre d'exemple, pour le produit Veaux d'embouche, cette application progressive réduira l'impact net prévu de 3 350\$ à 1 675\$ pour la ferme moyenne de 50 vaches assurées; et pour le produit Agneaux, de 2 200 \$ à 1 100 \$ pour la ferme moyenne de 207 brebis assurées. Le coût additionnel pour la

FADQ sera de 7,5 M\$ pour le produit Veaux d'embouche et de 880 000 \$ pour le produit Agneaux pour l'année budgétaire 2011-2012. Pour l'année suivante, l'impact sera de 837 \$ pour le produit Veaux d'embouche et de 550 \$ pour le produit Agneaux. Le coût sera alors de l'ordre de 4,2 M\$ pour la FADQ.

3. Enveloppe budgétaire 2010 à 2014 dédiée aux programmes et au fonctionnement

Considérant que le gouvernement s'est engagé à assumer la totalité du déficit d'opérations accumulé au 31 mars 2010, la nouvelle enveloppe budgétaire pour 2010 à 2014 serait dédiée uniquement aux programmes et au fonctionnement, faisant en sorte de conserver à l'intérieur de la période 2010-2014 tous les surplus qui y sont associés. Aux fins de déterminer ces surplus, l'enveloppe à hauteur de 600 M\$ par année sera considérée.

4. Réalisation d'un bilan de la situation financière de la FADQ au 31 mars 2013

En tenant compte du budget octroyé pour la période 2010 à 2014, la FADQ réalisera un bilan sur la situation financière de la société au 31 mars 2013.

IMPACTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

L'impact budgétaire d'une application progressive sur deux ans pour les secteurs Veaux d'embouche et Agneaux sera de 8,4 M\$ pour l'année 2011-2012 et de 4,2 M\$ pour l'année 2012-2013.

CONSULTATION

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de développement durable ont été pris en compte lors de l'analyse du dossier :

oui sans objet

Justification :

RECOMMANDATION

Adopter les présentes propositions.

SUIVI ET ÉCHÉANCIER

La proposition 2 implique une modification au programme ASRA.

La proposition 3 est en consultation auprès du Contrôleur des finances quant à ses modalités d'application.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Relations de presse Communiqué Non requis

Message principal / ligne de presse :

JACQUES BRIND'AMOUR